



# Comité Local d'Information et de Concertation de SARA Kourou

DRIRE Antilles-Guyane  
*Division environnement, énergie  
et techniques industrielles*

3 octobre 2006

Comité Local d'Information et de Concertation - SARA Kourou





# Comité Local d'information et de concertation

## Historique :

- La catastrophe de l'usine AZF de Toulouse et le débat national qui a suivi, ont mis en évidence la rôle essentiel de la concertation et de l'information dans la prévention des risques
- La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, prévoit, en son article 2, la mise en place de Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) autour des sites classés " AS "
- Le décret d'application n° 2005-82 du 1<sup>er</sup> février 2005 et la circulaire du 26 avril 2005, définissent plus précisément les modalités pratiques de cette mise en place.



# Comité Local d'Information et de Concertation

## En Guyane :



- 3 CLIC pour les sites de SARA KOUROU, SARA DDC et GUYANEXPLO
- Pour les établissements de la base spatiale, le rôle dévolu au CLIC sera confié au SPPPI



# Comité Local d'Information et de Concertation

## Composition :



- Les membres des CLIC sont répartis en 5 collèges : administration, collectivités territoriales, exploitants, riverains et salariés
- Les collèges ont été constitués afin d'être aussi équilibrés que possible
- Des personnalités plus aptes à éclairer les débats peuvent être invités à certaines réunions des comités pour répondre au cas par cas à des questions précises, même si elles ne sont pas membres du comité.



# Comité Local d'Information et de Concertation



## Le CLIC contribue :

- à l'amélioration de la concertation et de l'information sur le fonctionnement des installations AS et de tout projet d'installation AS nouvelle
- à la réflexion sur les divers actions de réduction des dangers tendant à la maîtrise des risques entreprises par les différents acteurs, dans un but de coordination et afin de souligner les pistes d'amélioration possible dans ce domaine.



## Comité Local d'Information et de Concertation

**Le CLIC doit créer un cadre d'échange contribuant à la définition et à la validation d'informations :**



- il donne un avis sur les mesures de prévention des risques engendrés par les installations
- il est également associé à l'élaboration et consulté sur le projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT).



# Comité Local d'Information et de Concertation

## Fonctionnement : la **DRIRE** réalise un bilan annuel :



- synthèse des débats, observations et avis émis par le comité sur les actions et documents présentés par l'exploitant et les pouvoirs publics
- bilan des actions entreprises en vue de réduire les risques, divers rejets et d'informer le public
- les orientations du comité pour l'année à venir.



# Comité Local d'Information et de Concertation



## Moyens :

- l'exploitant communique son EDD et son bilan annuel (SGS, améliorations de sécurité (formations, moyens techniques, etc.), les actions d'information du public, le nombre d'exercices d'alerte effectués durant l'année écoulée, leur thème et leur analyse en vue d'améliorer les dispositifs)
- recours possible à des experts
- financement assuré par l'Etat